



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1204 Genève

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 17 mai 2018

**Présents:** M. Taimoor ALIASSI (S), M. Jean-Luc von ARX (DC), M. Omar AZZABI (Ve), Mme Marie BARBEY-CHAPPUIS (DC), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Rémy BURRI (PLR), Mme Anne CARRON (DC), M. Jean-Pascal CATTIN (MCG), Mme Renate CORNU (PLR), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Hélène ECUYER (EàG), M. Sami GASHI (DC), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Olivier GURTNER (S), M. Pascal HOLENWEG (S), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), M. Amar MADANI (MCG), M. Georges MARTINOLI (PLR), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Yasmine MENETREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Léonard MONTAVON (DC), M. Michel NARGI (PLR), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC)

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

*Le Conseil municipal, réuni en séance* <sup>1)</sup> *ordinaire*  
*extraordinaire* <sup>2)</sup>

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

*a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 29 mai 2018.*

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

**Objet: PRD-177**

Règlement du Conseil municipal: suppression des mentions caduques de la commission des naturalisations

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 115 Commissions permanentes

Mention de la commission des naturalisations supprimée.

Article 118 Mandat des membres de la commission des naturalisations

Article supprimé.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date: 23 mai 2018

Signature/s: Jean-Charles Lathion, président

Sophie Courvoisier, secrétaire